Ville de Brownsburg Chatham

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par le greffier, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'une séance extraordinaire sera tenue **le *14 décembre 2021*, à 19 *h*** au lieu ordinaire des séances, soit la salle de l'Édifice Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'adopter le budget de l'année financière 2022 et fixer le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égouts, d'ordures et autres ainsi que les taux variés de la taxe foncière sur certains immeubles pour l'année 2022 sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, ainsi que pour adopter le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 3e jour du mois de décembre 2021.

Me Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 3 décembre 2021, et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

Signé : Me Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique